



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

CSAL du 23 janvier 2023 *compte rendu*

Ordre du jour :

- Exercice emplois 2023,
- Ponts naturels 2023,
- Orientations du projet de contrat d'objectifs et de moyens de la DGFIP,

Le Comité social d'administration de la DDFIP29 présidé par M Benoît BROCARD, s'est réuni le 23 janvier 2023 à Quimper.

Exercice emplois 2023 :

Lors de sa présentation, le Directeur a indiqué que 850 emplois en moins sur l'exercice 2023 constituaient un net recul par rapport aux années précédentes... Il a ensuite évoqué que ces suppressions découlaient notamment des gains de productivité issus du PAS, de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, de la contribution à l'audiovisuel public, de l'intelligence artificielle dans le contrôle fiscal, du zéro cash, de GMBI, du Foncier innovant, de la fin du NRP...etc...Toujours selon le Directeur, les redéploiements d'emplois se font dans une optique de renforcer certains métiers (lutte contre la fraude, accompagnement fiscal des entreprises, publicité foncière, recouvrement des amendes.... Et certaines missions considérées comme fragiles (suivi des entreprises en difficulté, domaines, audit, contrôle de gestion...). Toujours selon le Directeur, l'un des besoins prioritaires de la DGFIP est d'accélérer la transformation numérique et de pouvoir dégager des crédits budgétaires pour investir dans les systèmes informatiques....

Concernant la déclinaison locale de l'exercice « emplois » national, le Directeur a confirmé la suppression de 17 emplois en 2023 pour le département du Finistère se répartissant comme suit par catégories : **-9 C, -7B, +1 A, -1 IDIV expert, -1 IDIV CN, -3 IDIVHC, +2 IP, +1 AFIPA.**

La localisation des suppressions d'emplois de catégorie A+,A, B,C est la suivante :

Direction Brest : +1 A (DSPL-SFDL) , -2 B (BIL,SPL) ; -2 C (État),

Direction Quimper : +1 AFIPA (MDRA), +1 IP (CDL), -1 IDIV HC (CDL) +1 IDIV CN (audit), -1 IDIV CN expert, - 2 A (ProPart, Domaine), + 2 A(DRAP-CODEFI) ; - 1 B (CF-AJ),

Suppressions emplois comptables devenus administratifs suite NRP : -2 IDIV HC,-1 IDIV CN,

Centre de Contact Brest : -2 C ,

SIP : -1B (SIP Quimperlé) ; -1C (SIP Brest) ; -1 C (SIP Quimper) ; -1C (SIP Carhaix).

SIE : -1 B SIE Morlaix,

PPD Brest : +1 IP, - 1 IDIV CN, -1 B
SPF-E Quimper :-1 B
PCRП Brest : -1 B
SDIF Brest : +1 B
BCR Brest : +1 B
BCR Quimper : +1 A
Paierie départementale : -1 A
SGC Landerneau : -1 B
SGC Brest : -1 C
Trésorerie de Concarneau : - 1 C

Dans le prolongement de sa déclaration liminaire, la délégation F.O.-DGFIP29 a rappelé combien les 850 nouvelles suppressions d'emplois au niveau national étaient de trop au regard des difficultés majeures que rencontrent nos collègues actuellement aux prises avec des réformes qui déstructurent et désorganisent comme jamais les services et les missions !

Concernant l'impact sur la DDFIP29 en 2023, force est de constater que sur les 17 suppressions d'emplois, 15 sont effectuées au titre d'une contribution proportionnelle que la technostructure de Bercy ne prend même pas la peine de tenter de justifier.. Quant aux pseudos gains de productivité qui seraient notamment issus de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les collègues alertent d'ores et déjà quant aux mises à jour effectuées par les usagers sur internet via GMBI et les lourdes conséquences à venir pour nos services...

Sur le contrôle fiscal, la Direction Générale persiste et signe en considérant que l'intelligence artificielle doit conduire à générer des gains de productivité au nom de la modernisation des process ce qui justifie des suppressions d'emplois... **C'est dans ce contexte que la délégation F.O.-DGFIP29 a porté lors de ce CSAL les légitimes revendications des agents du Pôle de programmation départemental qui, au travers de leur pétition unanime dénoncent le traitement infligé à leur service en totale contradiction avec les objectifs de la DG en matière de lutte contre la fraude.**

En réponse aux tentatives de la Direction locale d'expliquer que le data-mining correspondait à une évolution forte et inexorable des nouvelles méthodes de programmation...(sic), nous avons rétorqué que nous n'étions pas pour le retour à la plume Sergent-Major mais que nous jugions les innovations à l'aune de leurs résultats.. Lorsque les collègues du PPD expliquent qu'en 2022 et afin de ne pas entacher l'indicateur de sélection des dossiers par l'intelligence artificielle (CF51) ils ont dû mener de nombreux contrôles sur pièces de dossiers sous peine de prescription alors qu'avant le data-mining ils auraient été programmés par le pôle et vérifiés par les brigades, il y a de quoi être songeur... Quant aux résultats départementaux de l'indicateur CF51 que nous avons demandés en séance, ils révèlent 697 000 € de droits pour 49 dossiers clos soit une moyenne de 14 000 € par dossier, à mettre en comparaison avec les 6,8 millions de droits notifiés sur le contrôle fiscal externe...

Ces chiffres font d'ailleurs écho au bilan national sur le contrôle fiscal puisque pour 13,4 milliards de droits notifiés en 2021, 1,2 milliards l'ont été au titre du data mining alors que celui-ci représente 45 % des ciblage..

Pour le coup, l'intelligence artificielle se révèle bien davantage superficielle et pour F.O.- DGFIP elle participe surtout à contribuer aux suppressions d'emplois au sein de la DGFIP...

Concernant le coup d'accélérateur que souhaite donner la DG à la transformation numérique avec son lot de redéploiements d'emplois prélevés sur le réseau des DDFIP/DRFIP, la délégation **F.O.-DGFIP29** n'a pas manqué de fustiger la vision hors sol de la technostructure de BERCY en rappelant qu'il n'était pas possible de dématérialiser toutes les missions de la DGFIP... Pour **F.O.-DGFIP**, une administration du DATA devrait placer le cerveau humain au cœur de la fiabilisation des données, malheureusement c'est tout l'inverse qui se passe actuellement dans les services avec des missions qui ne sont plus valorisées et des agents qui n'ont plus les moyens de les exécuter correctement ! **Pour F.O.-DGFIP la dématérialisation ne diminue pas la charge de travail mais elle l'a réparti différemment. Plutôt que de mener cette transformation au pas de charge il est plus que temps d'engager une véritable réflexion sur cette nouvelle organisation du travail !**

La délégation **F.O.- DGFIP29** est également intervenue sur les emplois d'IDIV qui ne sont pas épargnés par le volet « emplois » du PLF 2023 avec 269 suppressions au niveau national, 5 au niveau départemental. Au vu des nombreuses suppressions d'emplois reconduites d'année en année et des nombreux départs en retraite entre 2020 et 2025, cela interroge sur les intentions de la DG quant aux perspectives d'évolution de ce corps. D'ores et déjà avec un vivier en diminution, les conditions d'accès pour les inspecteurs se réduisent et de la même manière pour le passage d'IDIV CN à IDIV HC. Concernant les CDL et alors que le NRP prévoyait pour 2023 l'implantation de 5 IDIV , force est de constater que ces emplois sont supprimés et que la Direction annonce que les recrutements de CDL initiés en 2022 sont « *suspendus provisoirement* »...

F.O.- DGFIP29 a rappelé sa cohérence et le fait que lors des précédents CTL nous avons voté contre ces implantations résultant des fermetures de Trésoreries dans le cadre du NRP. Pour autant, si cohérence il y a de notre côté, nous ne pouvons pas en dire autant du côté de l'administration qui de par ses revirements laisse bon nombre de collègues dans l'expectative et sans perspective en terme de débouchés de carrière. !

Comme nous l'avons toujours dénoncé, le NRP relève d'une logique de réduction des coûts à l'encontre du développement du service public et de l'intérêt des agents qui en subissent les conséquences de plein fouet. Dans ce contexte, il ne peut que laisser un goût amer et générer autant de désillusions !

Pour conclure, la délégation **F.O.-DGFIP29** a rappelé que cet énième exercice de suppressions et de redéploiements d'emplois effectués sous couvert de pseudos gains de productivité nous mène droit dans le mur ! Manifestement ce qu'il reste du réseau post NRP n'est pas du tout la priorité du Directeur Général : sa seule ambition étant d'accélérer la « *Transformation numérique* » de notre administration.... Pour ce qui concerne l'échelon départemental, la suppression des chaises vides pour tenter de faire apparaître les effectifs comme étant au complet, et ce, sans aucune analyse objective des charges de travail, ne pourra qu'accroître la pression sur les équipes d'ores et déjà à saturation !

F.O.- DGFIP29 ainsi que les organisations représentatives (Solidaires et CGT) ont voté contre ce projet d'exercice « emplois » 2023.

Ponts naturels 2023 :

Au titre de l'année 2023, le calendrier des jours fériés propose deux ponts naturels possibles :

- le vendredi 19 mai 2023 (lendemain du jeudi de l'ascension),
- le lundi 14 août 2023 (veille du 15 août).

F.O.-DGFIP29 a voté pour cette proposition sur ces deux ponts naturels 2023, dispositif qui recueille l'assentiment d'une très large majorité des collègues. (abstention : Solidaires, CGT).

Orientations du projet de contrat d'objectifs et de moyens de la DGFIP :

Après le grand remue méninges du printemps dernier, censé faire remonter les meilleures idées sur l'avenir de nos métiers, les conditions d'exercice de nos missions et les relations avec nos partenaires, l'heure est désormais à la préparation du prochain Contrat d'Objectif et de Moyens (COM) qui engagera les cosignataires (DGFIP, Direction du Budget, Secrétariat Général des Ministères économiques et financiers), dès cette année et jusqu'en 2027.

Lors de ce premier CSAL, la Direction locale nous a présenté le projet des grandes orientations stratégiques pour 2023-2027. Rappelons que le premier COM signé en mars 2020 pour trois ans a été le véritable bras armé du DG pour faire disparaître le réseau et détruire les emplois (- 5 000). Nul doute que le prochain COM s'inscrira dans la même logique de pression sur les emplois (-3 000) et les réformes, dans le cadre d'une fuite en avant vers le tout numérique et la recherche à tous crins de gains de productivité...

Quant aux documents qui nous ont été remis en amont de ce CSAL pour documenter les orientations du futur COM 2023-2027, force est de constater que l'administration se gargarise une nouvelle fois d'un florilège de formules ronflantes autour d'un « *nouvel élan de transformation* », du « *pilotage du changement* » de « *priorités stratégiques* » de « *visions prospectives* », « *d'allocation de ressources humaines et de performance* »....etc...etc...

Pour **F.O.- DGFIP**, plutôt que des concepts creux, ce dont les agents de la DGFIP ont vraiment besoin et tout de suite ce sont les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions de service public, de conditions de travail motivantes et de qualité, de pouvoir s'appuyer sur des applications informatiques fiables, de la revalorisation immédiate de leur régimes indemnitaires et de leur pouvoir d'achat. !!

La délégation F.O.- DGFIP29 en CSAL : Murielle MORICCI (PCRQP Quimper), Florence JAVELOT(EDR), Anne COROUGE (PPD Brest), Delphine SIMON (SAD Châteaulin), Thierry ROLLAND (Direction Brest), Thibaut CHAPLAIN (SAD Douarnenez), Erick GUERRY (Permanent **F.O.- DGFIP29**).

**LES AGENTS
DES FINANCES
PUBLIQUES MÉRITENT
PLUS ET MIEUX**

